



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 64710

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des professionnels de l'agriculture biologique quant à la gestion du logo « AB » et à ses perspectives d'évolution. Ils s'interrogent notamment : sur l'important financement de la campagne de promotion « printemps bio », qui risquerait de favoriser indirectement les importations, quant l'offre française est inférieure à la demande ; sur l'utilisation du logo AB pour les produits importés des pays tiers, qui privilégie les grandes structures tournées vers l'importation de produits biologiques, au détriment des petits producteurs et transformateurs français ; sur le fonctionnement du système de contrôle et de certification, alors que des fraudes très importantes sur le blé biologique sont découvertes. Elle lui demande en conséquence s'il envisage : une réorientation des moyens actuellement attribués à la promotion au profit d'un système de contrôle au niveau français et européen fiable ; une véritable politique de développement de la production biologique sur le territoire national et la création rapide d'une interprofession bio conforme aux attentes des professionnels du secteur, structure la plus adaptée pour gérer collectivement les intérêts de l'ensemble du secteur et rendue possible par la loi d'orientation agricole.

Texte de la réponse

La marque AB, agriculture biologique, propriété du ministère de l'agriculture et de la pêche, fait actuellement l'objet d'un vaste chantier de rénovation. D'une part, le contrôle de l'usage de la marque sur les produits agricoles et les denrées alimentaires a été renforcée, notamment en terme de traçabilité. D'autre part, une réflexion est engagée avec l'ensemble des organisations professionnelles concernées sur l'opportunité et la faisabilité d'une éventuelle extension de l'utilisation de la marque AB aux produits importés de pays tiers. Les fonds publics alloués à la campagne de la communication « Printemps bio » - 411 612,34 euros en 2000 - ont été utilisés en concertation avec les représentants des organisations de producteurs et de transformateurs de produits issus du mode de production biologique. L'objectif de cette campagne étant avant tout de présenter les garanties liées à la marque AB, qui peut être apposée sur tout produit européen respectant la réglementation française et communautaire. Par ailleurs, les pouvoirs publics participent auprès de la Commission européenne à une modification de l'annexe III du règlement (CEE) n° 2092/91 modifié du Conseil du 24 juin 1991. Des exigences précises en terme de traçabilité seront intégrées au règlement précité, les contrôles et les analyses feront l'objet de recommandations détaillées. Ce renforcement des contrôles constitue le corollaire du développement de l'agriculture biologique. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a engagé depuis 1998 un plan pluriannuel de développement qui a déjà permis un doublement des surfaces en agriculture biologique. Il fait l'objet d'un suivi et de débats au sein du Conseil d'orientation, de suivi et d'évaluation, les partenaires de ce plan ont ainsi la possibilité de proposer toute réorientation qu'ils jugeraient souhaitable. Enfin, la mise en place prochaine du groupement d'intérêt public chargé du développement et de la promotion de l'agriculture biologique permettra d'intensifier la concertation. Il devrait également favoriser l'émergence d'une interprofession spécifique à l'agriculture biologique, ainsi que la possibilité juridique en a été ouverte par la loi d'orientation agricole de juillet 1999. Le décret d'application qui précisera les conditions de constitution de l'interprofession spécifique à

l'agriculture biologique est en cours de rédaction. Il appartiendra ensuite aux organisations professionnelles représentatives de l'agriculture biologique de créer cette interprofession.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64710

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4330

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6740